

À partir du 1er janvier 2025, la mise en location des logements classés G, considérés comme des passoires thermiques, sera interdite en France. Cette mesure concerne environ 5 millions de biens immobiliers, en cas de renouvellement du bail ou de changement de locataire.

Face à cette situation, et sur un marché de la location sous tension (*au niveau national, le marché a connu une baisse de 4 % sur un an alors que les loyers augmentent dans toutes les régions**), certains propriétaires ont recours à des pratiques frauduleuses, comme la réalisation de faux diagnostics DPE, pour contourner les nouvelles réglementations.

Or, il n'y a qu'une véritable solution qui réside dans l'engagement de travaux de rénovation énergétique pour gagner des classes DPE. Selon le dernier [baromètre Laforêt/Opinion Way](#), 64% des propriétaires bailleurs projettent d'effectuer des travaux dans au moins un de leurs biens pour pouvoir continuer de les louer. Mais cela a un coût. Pour financer les travaux et optimiser le budget, de nombreuses primes et aides existent pour remplacer les anciennes installations énergivores et rendre les logements plus économes en consommation énergétique :

- **Le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)** mis en place par l'État en 2006 pour financer la transition énergétique
- **MaPrimeRénov**, une aide financière à la rénovation énergétique ouverte à l'ensemble des propriétaires, et ce quels que soient leurs revenus.

Les rénovations peuvent être **financées intégralement ou partiellement** par ces dispositifs et aides.

A propos d'Objectif EcoEnergie :

Objectif EcoEnergie est un acteur de proximité et partenaire de confiance qui accompagne depuis plus de 13 ans les particuliers, entreprises ou collectivités dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique et leur financement grâce au système des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

- **Source : Observatoire Guy Hoquet*